

**Charte définissant les conditions d'utilisation des services du réseau Internet
à l'Établissement secondaire de Payerne et environs**

Nous avons le plaisir de pouvoir offrir dans notre école l'accès à divers services de l'Internet. Cet accès va permettre aux élèves et aux enseignants d'explorer des milliers de sources d'information et de communiquer avec d'autres utilisateurs dans le monde entier. Cependant, les familles doivent être averties que certains documents accessibles par Internet peuvent contenir des éléments qui sont illégaux, diffamatoires, inexacts ou potentiellement choquants pour certaines personnes. Contrairement à une opinion largement répandue dans le grand public en raison de divers scandales relatés par la presse, ce genre de contenu est largement minoritaire sur Internet.

Notre objectif est d'utiliser l'outil Internet à des fins pédagogiques et de formation et, à cet effet, nous pensons que les bénéfices, en terme de ressources d'informations et d'opportunités de collaboration, excèdent très largement les inconvénients.

Parents, représentants légaux et enseignants sont conjointement responsables de déterminer les règles que l'enfant doit suivre dans son utilisation de ce nouveau média. A ce titre notre école soutient et respecte le droit qu'a chaque famille d'accepter ou de refuser que son enfant accède à Internet. De plus, afin de définir clairement certaines conditions d'utilisation, l'accès au réseau ne sera autorisé qu'aux personnes ayant lu et approuvé le présent code de conduite. Pour les enfants de moins de 18 ans, la signature d'un représentant légal est nécessaire.

Code de conduite :

1. L'accès à Internet est un privilège et non pas un droit. A ce titre, tout utilisateur ne respectant pas le présent code de conduite pourra se voir retirer l'autorisation d'accès au réseau depuis le site de l'école.
2. Aucun accès à Internet n'est autorisé sans la présence d'un enseignant dans la salle.
3. L'Internet doit être utilisé à des fins de recherches éducatives et informatives.
4. A moins d'avoir une autorisation particulière écrite et liée à un projet pédagogique spécifique, les actions suivantes ne sont pas autorisées dans le cadre scolaire :
 - accès aux forums de dialogue en direct (chat rooms);
 - consultation et création de blogs (sauf si autorisation spéciale d'un enseignant);
 - accès aux sites sociaux tels que *Facebook, MySpace, Twitter, etc.*;
 - recherche délibérée de contenus érotiques, pornographiques ou incitant à la haine raciale.
5. Ne jamais divulguer sur le réseau des informations privées tels que numéro de téléphone ou adresse. Et ce, qu'elles soient personnelles ou que ce soient celles de quelqu'un d'autre.
6. Le langage grossier et l'impolitesse ne sont pas plus tolérables sur Internet que dans la vie de tous les jours.
7. Ne jamais oublier que n'importe qui peut publier n'importe quoi sur Internet et que, par conséquent, les informations trouvées sur le réseau ne sont pas toujours exactes. La seule manière de s'assurer de la pertinence d'une information est d'effectuer des recoupements de plusieurs sources différentes.
8. Il est essentiel de respecter les droits d'auteurs lors de la reproduction de textes et d'images tirées d'Internet.
9. Il découle des points 7 et 8, ainsi que des principes fondamentaux de la recherche de documents, qu'il est obligatoire de noter et de mentionner les références des sites Internet sur lesquels les informations ont été trouvées. Ceci est valable en particulier lorsqu'il s'agit d'utiliser ces informations dans le cadre d'un exposé.
10. La publication de documents sur Internet n'est possible que dans le cadre d'activités scolaires, sous la conduite d'un enseignant.